

Berlin, 6 juin.

Le Moniteur officiel de l'empire allemand publie aujourd'hui une ordonnance impériale en date du 4 juin, ratifiée par M. de Witkowski et le général d'Albedyll, chefs du cabinet civil et du cabinet militaire, et contresignée par le chancelier de l'empire et les ministres.

En vertu de cette ordonnance, qui est adressée au prince impérial, ce prince est chargé de suppléer l'empereur dans la direction supérieure des affaires gouvernementales jusqu'au rétablissement de la santé de ce souverain.

Le Moniteur officiel de l'empire publie également deux ordonnances, en date du 3, par lesquelles le prince impérial charge le chancelier de l'empire et les ministres de veiller à la publication des ordonnances concernant la suppléance et l'entrée en fonctions du suppléant de l'empereur.

LETRE DE M. DUPANLOUP

A. M. VICTOR HUGO

Orléans, le 1er juin 1878

Monsieur,

Je viens de lire le discours prononcé par vous au théâtre de la Gaité, et je dois vous avouer qu'il dépasse tout ce qu'en ces tristes temps j'avais rencontré en fait de palinodie. Qu'est-ce donc qu'un poète, et quel est ce prisme singulier, qui teint de ses propres couleurs, incessamment changeantes, toutes choses ? Qu'est-ce qu'un écrivain qu'on entend flétrir et exalter tour à tour, selon ses mobiles impressions, le même homme et le même siècle.

Je suis obligé de vous le dire, Monsieur : dans les illusions qui vous tassinent aujourd'hui, c'est un faux Voltaire, posté, transformé, que vous avez montré à votre auditoire ; le vrai Voltaire, le voici :

Il résulte, non pas de textes isolés, mais de toute sa vie et de ses œuvres, que Voltaire, si vous enlevez le masque, si vous allez au fond de son âme et à la réalité de son histoire, fut ce que j'ai dit et ce que vous avez naguère dit vous-même ; et, puisque vous l'avez oublié, vous me forcez à le redire :

INSULTEUR DU PEUPLE, que sans cesse il traitait de « canaille » ; et dont il a dit : « Il ne faut pas que le peuple soit instruit, il n'est pas digne de l'être » ; « Le peuple sera toujours sot et barbare. Ce sont des bœufs auxquels il faut un joug, un aiguillon et du foin »

COURTISAN de toutes les puissances, jusqu'aux plus viles ; ayant perdu à ce commerce, selon la forte expression de M. Louis Blanc, « tout ce qui constitue les biens, caractères et les âmes viriles ». Voilà le vrai Voltaire.

Et de plus : INSULTEUR DE LA FRANCE : renchérissant sur les moqueries du vainqueur de Rosbach ; lui écrivait : « Si, toutes les fois que j'écris à Votre Majesté sur des affaires un peu sérieuses, je tremble comme nos régiments à Rosbach » ; « L'uniforme prussien ne doit servir qu'à faire mettre à genoux les Français » ; traitant de « une impudique rusée » : « Il vous faut trois capitales, Moscou, Pétersbourg et Byzance ».

Proclamant encore qu'il n'était pas Français, mais « Suisse » ; qu'il voudrait « mourir Prussien » ; et s'il était plus jeune, « qu'il se ferait Russe ».

Disant de sa patrie que c'était un « Pays de tigres et de singes », et traitant Paris de « grande-basse cour remplie de coqs d'inde et de perroquets ».

Voilà au vrai, Monsieur, celui que vous avez célébré hier, et présenté aux haïfs applaudissements de votre auditoire... parisien ! Du reste, AGITATEUR, NÉGRIGIER, VIVIER, ayant fait la traite des nègres, et mis dans sa poche, pendant une seule guerre, six cent mille livres de ce temps-là, gagnés sur les fourrages de l'armée :

INSULTEUR DE LA VÉRITÉ au point que Frédéric lui-même l'appela « un fourbe consommé » ; rompu à mentir ; ayant érigé le mensonge en principe ; « sans foi ni loi », selon le mot de Saint-Benoît.

INSULTEUR DES MŒURS : l'écrivain le plus corrompu et le plus corrompé qui fut jamais ; ayant inondé son siècle de « livres infâmes », de « fanges ».

Vous rends cette justice, que de tout ceci vous n'avez rien osé dire.

INSULTEUR DE JEANNE D'ARC : cette noble fille du peuple, la plus pure héroïne de notre histoire. Et cela, non dans une œuvre de jeunesse, comme votre composition, mais dans un poème immonde, et publié par lui avec des gravures obscènes, à l'âge de soixante-neuf ans. C'est là qu'il a accumulé contre la vierge libératrice de son pays des outrages sans nom, et des injures à tout ce qu'il y a de sacré : insultes à la religion, insultes au patriotisme, insultes à la vertu, insultes à la foi, insultes à la jeunesse, insultes à l'humanité ; et tout cela à un degré qui ne se peut redire.

INSULTEUR DE LA POLOGNE : cette Pologne que, pair de France, vous le roi Louis-Philippe, vous avez éternellement défendue.

Un jour, des potentats se ligèrent pour asservir cette nation libre et héroïque. Après l'avoir écorchée, ils la dépécèrent, et s'en partagèrent les lambeaux.

Il y avait alors en Europe un homme qui avait, dites-vous, « déclaré la guerre à toutes les iniquités sociales », et dont l'arme avait « la légèreté du vent et la puissance de la foudre ».

Devant le meurtre de la Pologne, je me sens de vos paroles. « Voltaire, tu pouvais un cri d'admiration : ce sera ta honte éternelle. »

Et vous vantez sa tolérance ! Sans doute, il fit grand bruit, pour sa vaine gloire, de quelques erreurs, douteuses peut-être de la justice. Mais quand c'est le même homme qui a battu des mains à l'assassinat d'un peuple, et qui écrivait à une impératrice de Russie : « C'est la tolérance que vous apportez en Pologne au bout de quarante mille baïonnettes » ; j'ai le droit de vous dire, Monsieur, que cet homme n'était qu'un comédien de tolérance et d'humanité.

Le vrai Voltaire, le voilà. Tout ce que je viens de dire est incontestable : c'est de l'histoire. Et c'est pourquoi vous avez beau faire, vous et d'autres. Voltaire ne sera jamais, et ne pourra jamais être l'idole ni du peuple ni de la France.

De tout cela, Monsieur, vous n'avez pas dit un seul mot dans ce grand discours. Eh bien ! je vous défie de dire ces choses à ce pauvre peuple qu'on égare : je vous mets formellement au défi d'en essayer devant un auditoire quelconque, une sérieuse apologie.

Osez-vous accepter mon défi ? Vous ne l'oserez pas.

Ainsi, complète et honteuse palinodie pour Voltaire. Même palinodie pour son siècle.

Vous n'êtes pas un enfant, Monsieur, vous avez près de quarante ans, quand vous avez appelé ce siècle « une ornie terminée par un échafaud » ; quand vous avez posé ce cri :

Honte à tes écrivains devant les nations ! Et aujourd'hui du même siècle vous osez dire :

Gloire à tes écrivains devant les nations ! Un homme peut-il se donner à lui-même un plus éclatant et plus honteux démenti !

Et cependant la vérité vous échappe ici encore. « Ce siècle ont fait ceux-là », dites-vous. Qui ? Voltaire et Rousseau ont fait Danton et Robespierre. C'est donc bien ce que vous disiez : « Une orgie terminée par un échafaud ». Est-ce là ce que vous voulez aujourd'hui ? Est-ce là « l'accomplissement à nos moeurs », dont on a fait si étrangement hommage à Voltaire et aux voltairiens : la Terreur, le Comité de salut public, précurseur de notre Commune !

Ainsi donc, aux mêmes hommes, aux mêmes choses, au même siècle, vous avez dit : Honte ! et aujourd'hui vous osez :

Gloire ! Et voyez l'étendue de votre palinodie : N'avez-vous pas vous-même jugé ainsi l'œuvre de Voltaire :

« C'est un bazar élégant et vaste... étalant dans la boue d'innombrables richesses... éblouissant et vertigineux... offrant des prosternements pour des voluptés... Temple monstrueux, où il y a des témoignages pour tout ce qui n'est pas Dieu ? » N'avez-vous pas dit :

« Nous déplorons amèrement... qu'il ait toujours été couvert de la puissance intellectuelle qu'il avait reçue du ciel. Nous gémissons sur ce beau génie qui n'a pas compris sa sublime mission, sur cet ingrat qui a profané la cité de la Muse et la sainteté de la Patrie ».

Et, aujourd'hui, parce qu'il eut la coupable ambition de semer également les germes nourriciers et les germes vénéneux, ce sont, pour sa honte éternelle, les poisons qui ont le plus fructifié.

Enfin, « la translation de ses restes au Panthéon », ne l'avez-vous pas appelée « une saturnale funèbre ».

Une saturnale funèbre ! C'est donc ainsi que vous jugez les honneurs rendus à Voltaire en 91. Avais-je tort, Monsieur, de nommer votre fête nationale avortée les saturnales de l'impérialisme ?

Il y a dans votre discours d'autres palinodies encore. Ainsi, l'Encyclopédie, vantée par vous hier, vous l'avez nommée « un ouvrage où des hommes qui avaient voulu prouver leur force ne prouvent que leur faiblesse ; un monument monstrueux, dont le Monument de notre Révolution est l'effroyable pendant ».

Mais, toutes ces paroles, il ne vous en a pas coûté, jeudi, à la Gaité, de les effacer avec une langue nouvelle.

Qu'êtes-vous donc enfin, Monsieur ? Permettez-moi de le demander avec tristesse. Une lyre qui résonne à tous les souffles ? Aujourd'hui, c'est :

Le vent qui vient à travers la montagne qui vous agite !

Ainsi, déclamations sonores et creuses, ne constatant que le chaos que et le vide d'un esprit ; pêle-mêle, pour parler votre langue, de notions contradictoires servent de base à des idées incohérentes, voilà votre discours.

Ainsi, vous allez jusqu'à rapprocher Voltaire et Jésus-Christ !... Et l'un continuant de l'autre !... Mais c'est le délire ! Que croyez-vous donc, et que ne croyez-vous pas ? Hélas ! le savez-vous bien vous-même ?

Et vous parlez de votre respect ! mais un tel respect, Monsieur, c'est la fortune la plus répugnante du blasphème !

Jésus qui a pleuré, et Voltaire qui a ri, voilà dites-vous d'où vient la civilisation actuelle.

Et bien ! Monsieur, quand on dit cela à son siècle, on peut compter encore comme instrument sonore ; mais, comme autorité morale, on ne compte plus.

Si la doctrine évangélique a été civilisatrice, Voltaire, le grand ennemi de l'Évangile, fut le grand ennemi de la civilisation, et son passage sur la terre chrétienne a été selon le mot vrai de M. Royer-Collard, une calamité.

Si vous connaissiez mieux le christianisme vous sauriez que tout siècle qui rompt avec lui, entraîne la marche pacifique et progressive de l'humanité ; et court aux catastrophes !

Contre le feu vivant, contre le feu divin, De larges toiles de marbre ils s'abritaient en vain !

Dieu suit et attend que le brave. (1)

Si vous sachiez mieux, je ne dirais rien de plus que le christianisme, mais l'histoire, vous sauriez qu'il n'y a pas un progrès dans nos sociétés dont le christianisme n'ait été l'auteur ; qu'il n'y a pas une réforme humanitaire que l'Évangile n'ait inspirée aux hommes, qu'il n'ait lui-même introduite ou préparée dans les lois.

Et vous dites que Voltaire a vaincu ! D'autres que vous et lui ont chanté victoire, qui ont passé ; et le Christ demeure.

Vous dites gravement que Voltaire sourit du haut des étoiles. Les voltairiens cirquent Myers ont dû bien rire de ce reste d'idées métaphysiques et de loi chrétienne incompréhensible.

Ceux-ci, Monsieur, sont meilleurs voltairiens que vous ; ils ne parlent plus d'humanité, eux, mais d'animalité, et de notre précurseur, de notre ancêtre, le singe, comme disait dans un livre récent un des jeunes conseillers municipaux de Paris, celui-là même sur proposition duquel le Conseil municipal de Paris a voté 10,000 francs pour le Centenaire. Et c'est tout simple : quand on croit que l'homme descend du singe, pour Dieu on doit avoir Voltaire, que vous-même avez appelé un singe ; il est vrai, un singe de génie.

Et voilà donc où vous en êtes ! Voilà en somme à quoi a abouti, dans l'indifférence de Paris, cet effort gigantesque et grotesque de la République démocratique pour émerger à la faveur de Voltaire, des bas-fonds à la surface, et s'emparer des destinées de la France ! Une fête oratoire dans un théâtre et dans un cirque ! Des déclamations courtes, en latins, contradictoires ; un avortement et une risée.

Et vous, pauvre grand poète, panégyriste aujourd'hui de l'homme et du siècle que vous avez si énergiquement flétris, chantant autrefois inspiré de l'Aumône, de la Prière pour tous, de l'Enfant martyr, quel spectacle offrez-vous à ceux qui vous admiraient naguère ? Permettez-moi de vous le dire, avec le respect triplement ému que mon âge doit au vôtre. Vous êtes une tarque sans lest, posée sur le vent du siècle d'un rivage à l'autre, vous croyez aborder à la gloire, et, je le crains, vous échouerez à la pitié.

Veuillez agréer, monsieur, l'hommage des sentiments que j'ai l'honneur de vous offrir.

† F., évêque d'Orléans.

SÉNAT

Présidence de M. d'Audiffret-Pasquier.

Séance du 6 juin.

La séance est ouverte à 2 h. 1/2.

Après l'adoption de plusieurs projets de loi d'intérêt local, le Sénat vote la proposition de loi tendant à porter les pensions des veuves ou les secours aux orphelins des militaires et marins au

tiers, au lieu du quart du maximum de la pension de retraite du mari ou du père.

Le Sénat vote ensuite un crédit supplémentaire de 8,812,595 fr. au ministère de la guerre.

L'urgence du projet relatif au récom-pense à décerner à l'occasion de l'Exposition est déclaré.

Le Sénat adopte le projet relatif à la convention franco-norvégienne concernant les mandats de poste.

Il est ensuite procédé à la discussion du projet de loi portant approbation de la déclaration d'utilité publique de divers chemins de fer.

M. de Gavardie déclare qu'on a eu tort de ne pas classer les chemins de fer d'après leur importance.

Le projet de loi est adopté.

Le Sénat vote l'urgence des projets de loi déposés par M. de Freycinet relativement à divers chemins de fer.

La séance est levée à 5 heures.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 6 juin

Présidence de M. J. Grévy.

La séance est ouverte à 2 h. 1/2.

M. Léon Reault demande à inter-peller le cabinet sur l'invitation qui lui a été adressée par le gouvernement allemand d'assister au congrès de Berlin.

M. Waddington, ministre des affaires étrangères dit qu'il accepte l'interpellation pour demain.

L'interpellation sera mise en tête de l'ordre du jour de demain.

M. Dréolle rappelle qu'il avait demandé à M. le ministre des affaires étrangères de reprendre la publication des documents diplomatiques et que M. le ministre avait fait espérer la prochaine reprise de cette publication.

M. le ministre des affaires étrangères répond que le volume contenant ces documents sera distribué à l'ouverture de la prochaine session.

L'élection de M. Alfred Leroux est mise à la suite de l'ordre du jour de demain.

M. le président annonce qu'il a reçu de M. le président du Sénat le projet de loi amendé par le Sénat, relatif à la pension de retraite des officiers.

Le projet de loi relatif à la déclaration d'utilité publique des chemins de fer d'Alajaccio à Ucciani et de Bastia à Corte est mis aux voix et à l'unanimité de 421 votants est adopté.

Le projet de loi portant déclaration d'utilité publique d'un chemin de fer de Mirecourt à Chalindrey, avec deux embranchements, l'un de Lerrey à Neuchâteau, l'autre d'Audilly à Langres, est adopté.

Le projet de loi relatif au séquestre administratif du chemin de fer de Bondy à Aulnay-lez-Bondy est adopté.

M. Millaud lit un rapport de la commission du budget concluant à l'adoption du projet tendant à accorder une subvention de 30,000 fr. à l'Exposition ouvrière.

Le projet est adopté.

M. Spuller donne lecture d'un rapport concluant à l'adoption du projet insistant une pension de 6,000 fr. pour la veuve du colonel Denfert-Rochereau.

La Chambre vote à l'unanimité de 472 voix un crédit de 5,000 fr. pour les funérailles de ce député.

M. Proust dépose le rapport sur le projet relatif aux pensions des veuves des militaires.

La discussion est renvoyée à demain.

La Chambre adopte le projet portant approbation du traité d'extradition conclu avec l'Espagne.

Il est procédé à la discussion du projet de loi portant approbation du traité de commerce conclu avec l'Italie.

M. Waddington, ministre des affaires étrangères, expose que le traité est un expédient destiné à réserver la liberté d'action de la France et demande à la Chambre d'adopter le projet.

M. Richard Waddington combat le projet de loi auquel il reproche d'être protectionniste contre la France.

Il demande que le projet soit modifié et ajoute que la responsabilité de la situation actuelle remonte au gouvernement du 16 mai.

M. Penlevy demande le rejet pur et simple du projet.

Il dit qu'il est impossible à la dignité de la Chambre d'accepter un traité désastreux signé pour des raisons politiques.

M. Berlet, rapporteur, réplique.

L'orateur soutient le projet ratifié par la commission.

M. Teisserenc de Bort ajoute quelques observations en faveur du projet soumis à la Chambre des députés.

M. Méline combat le projet et dit qu'il considère l'adoption comme une faute grave.

L'orateur préconise la prorogation du traité de 1868.

M. Rouvier monte à la tribune. — Cris à demain la clôture !

La suite de la discussion est renvoyée à demain.

La séance est levée à 6 heures 45 minutes.

LETTRES DE PARIS

(Correspondance particulière)

Paris, 6 Juin.

C'est M. Waddington lui-même qui, avant de partir pour Berlin, provoque, dit-on, l'interpellation sur notre politique extérieure, interpellation qui permettrait à ce ministre d'exposer dans quelles dispositions le gouvernement français se rend au Congrès ; M. Waddington voudrait obtenir un vote préalable de confiance des deux Chambres.

Dans la diplomatie, l'opinion est

très accréditée que le nouvel attentat contre l'empereur d'Allemagne va fortifier la politique européenne pour le maintien de la paix.

Je ne crois pas être démenti par l'événement en vous disant que, d'accord entre M. Gambetta et le ministre, une campagne impitoyable va être entamée chez nous contre tout ce qui est intranquillité ou socialisme. Gare aux Duportal, aux Bonnet-Duverdier et à leurs amis. Leur exécution a été reconnue nécessaire au salut de la république opportuniste.

Mais que va dire l'extrême gauche, et n'y aurait-il pas là le point de départ d'une scission jusqu'ici évitée à grand peine, dans la majorité ?

Le commandeur réfugié à Genève, qui signe de l'Etoile, dans la Marsellaise, consacre, ce matin, à Nobiling et à son crime un article qui fait sensation. C'est tout ce que je veux dire de cet amas de plaisanteries stupides et odieuses.

Les têtes se montent sur la question économique de façon à faire croire que la discussion du traité franco-italien sera extrêmement vive, même violente, malgré la transaction acceptée par le rapport Berlet. Elle pourrait, pensent quelques-uns, se prolonger assez pour que la clôture de la session samedi prochain devint impossible.

Les députés bonapartistes se disent sur cette question ; plusieurs d'entre eux combattent le projet ministériel, quoique se rapprochant de leurs idées libres-échangistes.

M. Gambetta serait, dit-on, forcé de céder sur la question Borel, comme il y a été contraint, depuis quelque temps, sur plusieurs autres. Il voudrait qu'on laissât en repos le général et son incident de tribune ; la majorité, au contraire, entraînée par l'extrême gauche, est décidée à exiger du cabinet une déclaration publique qui soit un désaveu du langage ministériel.

La commission d'enquête électorale serait décidée à faire imprimer en fac-similé, sur le modèle des Papiers des Tuileries, les documents émanés du gouvernement du 16 mai qu'elle a pu se procurer et, notamment, la série des dépêches dont on a découvert ou acheté le chiffre.

C'est M. Bernard Lavergne qui prépare les matériaux de cette publication et son travail est déjà, dit-on, assez avancé pour qu'on débarrasse sur l'opportunité d'en livrer la première partie à l'impression.

Si M. Duval s'en allait, le candidat préféré de M. de Marcère à la préfecture de la Seine serait, dit-on, M. Berger, préfet du Rhône.

Le protestantisme aurait fait, paraît-il, une forte recrue... dans notre monde des théâtres ; Mlle Rousseil s'y serait convertie dernièrement !

Quel intérêt Mlle Rousseil a-t-elle bien pu avoir à cela ?

DE SAINT-CHERON

Roubaix-Tourcoing

ET LE NORD DE LA FRANCE

Nous lisons dans le Propagateur. « Une réunion d'actionnaires de la banque Pérot a eu lieu hier soir à Armentières. »

« Les intéressés présents ont confié à trois d'entre eux le soin de s'occuper des intérêts communs, et se sont engagés à couvrir, au prorata du nombre de leurs actions, les frais qui pourraient résulter des démarches des délégués. »

« Ceux-ci ont, en outre, reçu mission de se mettre en rapport avec les délégués de Lille, de Tourcoing et de Roubaix, si, comme l'espèrent les actionnaires d'Armentières, la même mesure est prise dans chacune de ces villes. »

« Les actionnaires qui n'étaient pas présents à la réunion, sont priés d'envoyer leur adhésion au secrétaire du Comité, Café de Paris, en indiquant le nombre d'actions anciennes ou nouvelles dont ils sont possesseurs. »

« Hier à la Bourse de Lille, les actions anciennes de la Banque Perot et C^e étaient demandées de 115 à 130 fr. Il y avait vendeurs à 150. Aucune transaction n'a eu lieu. »

« Hier, en vertu d'une Commission rogatoire, des papiers ont été saisis au domicile des frères Goteaux, négociants en toile et fabricants, rue du Molinet et rue Notre-Dame. Cette saisie se rattache à l'affaire de la Banque Perot. »

« A l'occasion de l'Exposition universelle et des courses au Bois de Boulogne pour le grand prix de Paris, la Compagnie du Nord organise, un train de plaisir à prix réduits pour Paris, avec séjour à Paris du samedi 15 juin, au mardi, 18 juin : »

Le départ aura lieu de Tourcoing, le vendredi 14 juin, à 10 h. 47, soir. — 2e classe, 26 fr. 25 ; 3e, 19 fr. 25.

Roubaix, le vendredi 14 juin, à 10 h. 26, soir. — 2e classe, 26 fr. ; 3e, 19 fr.

Croix-Wasquehal, le vendredi 14 juin, à 10 h. 33, soir. — 2e classe, 26 fr. ; 3e, 19 fr.

Lille, le vendredi 14 juin, à 11 h. soir. — 2e classe, 25 fr. 25 ; 3e, 18 fr. 50.

Le retour s'effectuera le mardi 18 juin par le train partant de Paris à 10 h. 30, soir.

La Compagnie du chemin de fer du Nord reprendra, à dater du dimanche 16, la série des trains de plaisir hebdomadaires sur Dunkerque, Calais et Boulogne.

Le train de plaisir du 16 sera dirigé sur Calais, à l'occasion de la fête.

Les prix des places aller et retour compris, sont les suivants : Au départ de Tourcoing, Roubaix, Croix, Wasquehal, Lille la Madeleine, Armentières, Bailleul et Hazebrouck, 5 fr. 50 en 2e classe, et 4 fr. 50 en 3e classe.

Au départ de Seclin, Carvin et Douai, 7 fr. en 2e classe et 5 fr. 50 en 3e classe.

Au départ de St-Omer, 4 fr. en 2e classe et 3 fr. en 3e classe.

La distribution des billets à prix réduits sera close, d'une manière absolue, le samedi, à cinq heures du soir, dans les gares de La Madeleine, Armentières, Bailleul, Hazebrouck et St-Omer.

Au temps où, grâce à l'heureuse aventure du 4 septembre, les nourrissons de la démocratie faisaient bombe aux frais des contribuables, on a recueilli cinquante histoires sur le désintéressement de nos modernes Catons. On envahissait les préfectures, les sinécures et le reste. Voyageait-on même en famille, l'état était là, donnant gratis wagons, potages et couchettes aux bons principes. Parfois les principes abusèrent. On peut en croire le document suivant, qu'un journal d'opposition a dernièrement détérré : Ministère de l'intérieur.

Cabinet du ministre.

M. le ministre de l'intérieur requiert la Compagnie de chemin de fer de Paris-Lyon-Méditerranée et du Midi, de transporter gratuitement M. G. Crémieux, délégué des Bouches-du-Rhône, voyageant pour service public avec Mme veuve Molina qui l'accompagne, en première classe.

Le directeur général du ministère, GUSTAVE MASURE, (1)

Jamais naturellement M. Crémieux ne s'est expliqué sur les services publics rendus par Mme Molina et lui, à la France.

On nous communique l'information suivante : Un marinier a découvert dans la Deule, près de Lille, le cadavre d'un jeune garçon, le lundi 20 mai.

Cet enfant n'a pas été réclamé depuis dix jours ; il est probable que sa mort est le résultat d'un crime.

Voici son signalement : Six ans, cheveux blonds, assez longs, yeux noirs, figure pleine, cicatrice à l'arcade sourcilère gauche, assez récente, car la croûte paraissait fraîchement tombée ; autre cicatrice plus ancienne à la joue gauche.

Les vêtements consistent en une chemise de toile en bon état, un pantalon en coton jaspé bleu, rattaché par des boutons à une brassière de même étoffe, blouse neuve en cotonnade à petits carreaux noirs et blancs, bas de laine gris roux à côtes, pantouffles dites espadrilles à épaisse semelles, d'étope tordues, étoile en soutache sur le dessus, cordons rouges.

Le cadavre n'avait pas séjourné dans l'eau plus de vingt-quatre heures.

Nous avons rapporté que, le 5 mai, pendant une discussion avec son père, Alp. Lecocq, demeurant place de Gand, à Lille, avait porté à ce dernier plusieurs coups de couteau. On sait qu'il s'agissait d'une réconciliation entre les époux Lecocq, réconciliation à laquelle s'opposait Alp. Lecocq, parce qu'il ne le croyait pas durable. Il en est quitte pour trois mois de prison.

Hier matin, vers six heures, un affreux accident s'est produit dans la filature de M. Sapin, rue du Pont-de-Canteleu, à Lille. J. Beck, âgé de vingt-huit ans, était placé sur le râtelier de son métier quand il fut heurté par un arbre et renversé. Sa mort fut instantanée.

Les débats de l'affaire Dathis qui ont déjà occupé plusieurs audiences à la première Chambre civile se continueront demain. Il est même probable que les conclusions du ministère public seront prises ultérieurement.

Ephémérides Roubaisiennes

7 Juin 1592. — Par acte de partage entre les héritiers de dame Isabeau de Roubaix, la terre et seigneurie du Boucq est attribuée à dame Isabeau de Luxembourg, sa fille, épouse de Jean de Meun, chevalier, seigneur d'Épinoy, comtesse de Flandre, à charge de servir à l'hôpital St-Elisabeth, une rente de 300 livres par an, de livrer audit hôpital chaque année, cent rasières de